



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délinquance et population carcérale étrangère dans les Pyrénées-Orientales

Question écrite n° 15110

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la délinquance et la population étrangère dans les Pyrénées-Orientales. Le 16 janvier 2024, la préfète des Bouches-du-Rhône a annoncé que 67 % des délits commis en centre-ville à Marseille sont le fait d'étrangers. Cette annonce confirme, une fois de plus, le lien entre l'immigration et la délinquance. Un autre exemple, celui de Paris : en 2022, selon la préfecture de police, « 70,4 % des vols avec violences » et « 75,6 % des vols simples » sont du fait d'étrangers. Ils représentent près de 25 % de la population carcérale alors qu'ils sont 7,4 % en France, ce qui signifie qu'un écroué sur 4 est étranger et qu'ils sont trois fois plus représentés en prison que dans la société. Le département des Pyrénées-Orientales étant frontalier, elle souhaite savoir quel est le taux de délinquance étrangère dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que le taux de représentation des étrangers dans la population carcérale du département.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15110

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 921

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)